



# Commune de Préverenges

**PREAVIS MUNICIPAL N° 14/10**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE FR. 207'000.00 POUR  
L'AMENAGEMENT DE 3 TERRAINS DE BEACH-VOLLEY A  
L'ESPLANADE L.-H. DELARAGEAZ**

## **Demande d'un crédit de construction de Fr. 207'000.00 pour l'aménagement de 3 terrains de beach-volley à l'esplanade L.-H. Delarageaz**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit pour la réalisation de 3 terrains de beach-volley à l'esplanade L.-H. Delarageaz, port du Bief.

### **2. Exposé**

À la suite de la présentation en 2005/2006 d'un avant-projet par le Volley Ball Club (VBC) de Préverenges et vu la réserve attribuée au fonds du sport, la Municipalité a validé l'idée de créer un terrain de volley-ball, financé à concurrence de Fr. 43'000.00 par la commune.

En 2007, le comité du VBC a nommé une commission chargée de mettre sur pied un projet concret soumis à la Municipalité, laquelle a préavisé favorablement l'aménagement d'une surface de jeux dans le secteur du Bief, à l'esplanade L.-H. Delarageaz.

Fin 2007/début 2008, les pourparlers reprennent et le projet s'oriente vers un aménagement de 3 surfaces de jeu régies par un contrat de prêt à usage avec la commune, propriétaire du terrain.

Une enquête publique a eu lieu du 28 juin au 28 juillet 2008, qui n'a soulevé aucune opposition ni remarque. Le projet étant règlementaire, un permis de construire a été délivré le 20 février 2009.

La campagne de sponsoring lancée par le VBC n'ayant pas porté ses fruits, la Municipalité, relancée par ce club, souhaite voir ce projet d'intérêt public se réaliser, d'autant plus qu'il est conforme aux dispositions réglementaires régissant la zone de verdure concernée à cet endroit.

### **3. Descriptif des travaux**

Les travaux consistent en la construction de 3 terrains de beach-volley « enterrés » et non « surélevés », en raison de l'aspect visuel ainsi que pour la sécurité des joueurs, de manière à ce que le sol aménagé ne dépasse pas le terrain naturel, une construction quelque peu plus onéreuse.

Une clôture entourera le périmètre de jeu afin notamment d'en protéger l'accès.

Il n'est pas prévu d'éclairage nocturne. Le voisinage ne sera ainsi pas dérangé par les utilisateurs après le coucher du soleil.

#### Travaux prévus:

- Travaux préparatoires  
Installation de chantier, piquetage et arpentage, traitement herbicide
- Terrassement  
Décapage de la terre végétale, terrassement en pleine masse jusqu'à moins 50 cm du niveau fini, réglage et compactage du fond, évacuation des déblais y compris taxes de décharge
- Drainage  
Fouilles et remblayage, collecteur PVC diamètre 150 à 200 mm, drainage diamètre 100 à 125 mm, remblayage des fouilles de drainage avec du gravier rond, enrobage des drainages avec une natte géotextile, chambre de contrôle, pipes de rinçage, évacuation des déblais y compris taxes de décharge
- Construction  
Bordure d'entourage du sable, dallage de propreté, socles pour engins de jeux
- Infrastructure :  
Natte géotextile de séparation (fond de fouille), couche de fondation, réglage de la planie au laser
- Superstructure sportive :  
Sable de quartz 100%, grain 0,25 à 1,5 mm spécial beach-volley, épaisseur 30 à 40 cm
- Accessoires :  
Remise en état des zones extérieures (gazon), set de montants et filets de beach-volley, bandes de marquage, couverture de protection hivernale
- Clôture :  
Grillage galvanisé, maille 5 x 5 cm, hauteur 1,50 m

#### **4. Coût estimatif des travaux**

Les prix indiqués ci-après correspondent à des offres reçues entre 2007 et 2010. Le comité du Volley-ball a demandé et obtenu un subside de Fr. 40'000.00 de la part du Service (cantonal) de l'éducation physique et du sport.

Le montant du subside a été accordé pour un projet restreint, devisé à un montant subsidiable de Fr. 136'700.00.

La Municipalité ayant repris la conduite du projet, elle a adressé une nouvelle demande au service précité, permettant de partir de l'idée que le montant de la subvention pourrait être quelque peu supérieur. Ce montant n'étant pas connu au moment du dépôt du préavis, la somme de Fr. 40'000.00 a été inscrite.

Coût :

|   |     |                          |
|---|-----|--------------------------|
| Travaux préparatoires                                   | Fr. | 7'500.00                 |
| Evacuation en décharge contrôlée des déblais contaminés | Fr. | 18'000.00                |
| Terrassement  | Fr. | 32'500.00                |
| Assainissement, drainage                                | Fr. | 7'500.00                 |
| Construction  | Fr. | 21'250.00                |
| Infrastructure  | Fr. | 21'250.00                |
| Superstructure sportive                                 | Fr. | 50'000.00                |
| Accessoires   | Fr. | 36'250.00                |
| Clôture   | Fr. | 13'750.00                |
| Divers et imprévus (env.10%)                            | Fr. | <u>21'000.00</u>         |
| Sous-total HT   | Fr. | 229'000.00               |
| TVA 7,6%  | Fr. | <u>17'400.00</u>         |
| Sous-total TTC  | Fr. | 246'400.00               |
| ./. Subvention cantonale                                | Fr. | <u>40'000.00</u>         |
| <b>Total terrains de beach-volley</b>                   | Fr. | <u><u>206'400.00</u></u> |

Admis à Fr. 207'000.00, soit environ Fr. 157.-/m<sup>2</sup> de terrain aménagé.

Le terrain de l'esplanade a été comblé sur le lac dans les années 60. Les pratiques de l'époque laissent supposer que des matériaux devant être évacués en décharge spéciale sont enfouis dans le sol. Ceci est de nature à entraîner des frais de mise en décharge spéciale. Le montant prévu est exclusivement affecté au cas où des déchets devraient être évacués en décharge spéciale. Il ne pourra pas être utilisé à d'autres fins.

## 5. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes techniques ou administratifs, les principales échéances sont :

- Dépôt du préavis au Conseil communal                      septembre 2010
- Octroi du crédit par le Conseil communal                    octobre/novembre 2010
- Exécution des travaux (1 à 2 mois)                            mars/avril 2011

## 6. Comptabilisation

La Municipalité propose de comptabiliser la charge de la manière suivante :

- de prélever un montant de Fr. 43'000.00 sur le compte de réserve n° 9282.15 Fonds du sport,
- d'amortir le solde de Fr. 164'000.00 sur 10 ans, à raison de Fr. 16'400.00 par an, la première fois en 2012.

## 7. Financement

La dépense de Fr. 207'000.00 sera payée par les avoirs de la commune.

## 8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 14/10 du 16 août 2010,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 207'000.00 pour l'aménagement de 3 terrains de beach-volley à l'esplanade L.-H. Delarageaz,
2. D'approuver la méthode de comptabilisation proposée, à savoir :
  - prélèvement d'un montant de Fr. 43'000.00 sur le compte de réserve n° 9282.15 Fonds du sport,
  - d'amortir le solde de Fr. 164'000.00 sur 10 ans, à raison de Fr. 16'400.00 par an, la première fois en 2012,

### DIT

- Que la dépense de Fr. 207'000.00 sera payée par les avoirs en compte de la commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23.08.2010.

**Délégué de la Municipalité :**                      **M. P.-G Gay**

**Première séance de la Commission :**    **lundi 27.09.2010 à 20h00**  
**Le Château, salle de la Municipalité**

Au nom de la Municipalité  
le Syndic :    Le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel